

# **AEDIFICA**

**SOCIETE ANONYME  
SICAF IMMOBILIERE PUBLIQUE DE DROIT BELGE**

**AVENUE LOUISE 331-333  
1050 BRUXELLES**

**R.P.M. BRUXELLES 0877.248.501**

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE A BRUXELLES LE 9 OCTOBRE 2007**

### **BUREAU DE L'ASSEMBLEE**

La séance est ouverte à 14h45 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DUPLAT.

Monsieur le Président désigne Stefaan Gielens en qualité de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateurs : Bernard Elen et Louis Corbeau.

### **COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

Sont présents ou représentés à l'assemblée, les actionnaires dont les noms, prénoms et domiciles ou les formes juridiques, dénominations sociales et sièges sociaux, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux, sont repris dans la liste de présence ci-annexée.

Cette liste spécifie en outre si des administrateurs et/ou le commissaire assistent à l'assemblée.

## **CONVOICATIONS - PRESENCES - MAJORITES**

Les titulaires d'actions nominatives ont été convoqués par lettres remises à la poste le quatorze septembre 2007.

Les titulaires d'actions au porteur ont été convoqués par voie de publications parues au Moniteur belge, le 14 septembre 2007, et dans la presse (*L'Echo* du 14 septembre 2007 et *De Standaard* du 14 septembre 2007).

Les documents à communiquer aux actionnaires ont été mis à leur disposition conformément aux dispositions légales (art. 120, 535 et 553 C. soc.).

Les administrateurs et le commissaire ont été convoqués conformément aux dispositions légales.

Sur cette base, le bureau constate que les formalités de convocation ont été accomplies conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il résulte de la liste de présences que 965.915 actions sur un total de 4.275.726 actions sont présentes ou représentées, étant précisé que le droit de vote attaché aux 2.250 actions propres de la société est suspendu en vertu de l'article 622, § 1er du Code des sociétés.

Le droit de vote des actions en usufruit est exercé par les usufruitiers.

Les formalités prévues aux termes de l'article 23 des statuts pour l'admission aux assemblées ont été accomplies par les actionnaires présents ou représentés.

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Pour être admises, les propositions figurant à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix, à l'exception des 2.250 actions précitées dont le droit de vote est suspendu. Conformément à l'article 543 du Code des sociétés, il ne sera pas tenu compte de ces actions pour la détermination des conditions de majorité.

## ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président rappelle que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Rapport de gestion sur l'exercice social et consolidé clôturé au 30 juin 2007
2. Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 30 juin 2007 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés au 30 juin 2007
3. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2007
4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2007 et affectation du résultat  
*Proposition d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2007, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée. En conséquence, proposition d'attribuer un dividende de 1,48 € brut aux actionnaires.*
5. Décharge aux administrateurs de la société  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2007*
6. Décharge au commissaire de la société  
*Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2007*
7. Approbation des comptes sociaux de « Medimmo », société absorbée par Aedifica le 17 août 2006, pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006  
*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Medimmo », pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*
8. Décharge aux administrateurs sortants de « Medimmo »  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Medimmo » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*
9. Décharge au commissaire de « Medimmo »  
*Proposition de donner décharge au commissaire de « Medimmo » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*
10. Approbation des comptes sociaux de « Cledixa », société absorbée par Aedifica le 17 août 2006, pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006  
*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Cledixa », pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*
11. Décharge aux administrateurs sortants de « Cledixa »  
*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Cledixa » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*
12. Décharge au commissaire de « Cledixa »

*Proposition de donner décharge au commissaire de « Cledixa » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*

13. Approbation des comptes sociaux de « Tracoma », société absorbée par Aedifica le 17 août 2006, pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Tracoma », pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*

14. Décharge aux administrateurs sortants de « Tracoma »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Tracoma » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*

15. Décharge au commissaire de « Tracoma »

*Proposition de donner décharge au commissaire de « Tracoma » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*

16. Approbation des comptes sociaux de « Château Chenois », société scindée le 17 août 2006, pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Château Chenois », pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*

17. Décharge aux administrateurs sortants de « Château Chenois »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Château Chenois » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*

18. Décharge au commissaire de « Château Chenois »

*Proposition de donner décharge au commissaire de « Château Chenois » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*

19. Approbation des comptes sociaux de « Hotel Central Café Central », société scindée le 17 août 2006, pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Hotel Central Café Central », pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*

20. Décharge aux administrateurs sortants de « Hotel Central Café Central »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Hotel Central Café Central » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*

21. Décharge au commissaire de « Hotel Central Café Central »

*Proposition de donner décharge au commissaire de « Hotel Central Café Central » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006*

22. Approbation des comptes sociaux de « Palace 62 », société absorbée par Aedifica le 17 avril 2007, pour la période du 1er janvier 2006 au 17 avril 2007

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Palace 62 », pour la période du 1er janvier 2006 au 17 avril 2007*

23. Décharge aux administrateurs sortants de « Palace 62 »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Palace 62 » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 avril 2007*

24. Décharge au commissaire de « Palace 62 »

*Proposition de donner décharge au commissaire de « Palace 62 » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 avril 2007*

25. Approbation des comptes sociaux de « dHDb », société absorbée par Aedifica le 17 avril 2007, pour la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 et pour la période du 1er janvier 2007 au 17 avril 2007

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « dHDb », pour la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 et pour la période du 1er janvier 2007 au 17 avril 2007*

26. Décharge aux gérants sortant de « dHDb »

*Proposition de donner décharge aux gérants sortants de « dHDb » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 et pour la période du 1er janvier 2007 au 17 avril 2007*

27. Décharge au commissaire de « dHDb »

*Proposition de donner décharge au commissaire de « dHDb » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2007 au 17 avril 2007*

28. Approbation des comptes sociaux de « Legrand CPI », société absorbée par Aedifica le 17 avril 2007, pour la période du 1er avril 2007 au 17 avril 2007

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Legrand CPI », pour la période du 1er avril 2007 au 17 avril 2007*

29. Décharge aux administrateurs sortants de « Legrand CPI »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Legrand CPI » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er avril 2007 au 17 avril 2007*

30. Décharge au commissaire de « Legrand CPI »

*Proposition de donner décharge au commissaire de « Legrand CPI » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er avril 2007 au 17 avril 2007*

31. Approbation des comptes sociaux de « Ring », société absorbée par Aedifica le 9 octobre 2007, pour la période du 1er octobre 2006 au 30 juin 2007

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Ring », pour la période du 1er octobre 2006 au 30 juin 2007*

32. Décharge aux administrateurs sortants de « Ring »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Ring » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er octobre 2006 au 30 juin 2007*

33. Décharge au commissaire de « Ring »

*Proposition de donner décharge au commissaire de « Ring » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er octobre 2006 au 30 juin 2007*

34. Approbation des comptes sociaux de « I&V », société absorbée par Aedifica le 9 octobre 2007, pour la période du 1er juin 2007 au 30 juin 2007

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « I&V », pour la période du 1er juin 2007 au 30 juin 2007*

35. Décharge aux administrateurs sortants de « I&V »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « I&V » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er juin 2007 au 30 juin 2007*

36. Décharge au commissaire de « I&V »

*Proposition de donner décharge au commissaire de « I&V » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er juin 2007 au 30 juin 2007*

37. Approbation des comptes sociaux de « Société Européenne d'Investissement Mobilier et immobilier », société absorbée par Aedifica le 9 octobre 2007, pour la période du 1er janvier 2007 au 31 juillet 2007

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « Société Européenne d'Investissement Mobilier et immobilier », pour la période du 1er janvier 2007 au 31 juillet 2007*

38. Décharge aux administrateurs sortants de « Société Européenne d'Investissement Mobilier et immobilier »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « Société Européenne d'Investissement Mobilier et immobilier » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2007 au 31 juillet 2007*

39. Décharge au commissaire de « Société Européenne d'Investissement Mobilier et immobilier »

*Proposition de donner décharge au commissaire de « Société Européenne d'Investissement Mobilier et immobilier » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2007 au 31 juillet 2007*

40. Approbation des comptes sociaux de « European Company of Investments », société absorbée par Aedifica le 9 octobre 2007, pour la période du 1er janvier 2007 au 31 juillet 2007

*Proposition d'approuver les comptes sociaux de « European Company of Investments », pour la période du 1er janvier 2007 au 31 juillet 2007*

41. Décharge aux administrateurs sortants de « European Company of Investments »

*Proposition de donner décharge aux administrateurs sortants de « European Company of Investments » pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1er janvier 2007 au 31 juillet 2007*

42. Décharge au commissaire de « European Company of Investments »

*Proposition de donner décharge au commissaire de « European Company of Investments » pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2007 au 31 juillet 2007*

43. Divers.

## **RESOLUTIONS**

### **1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice social et consolidé clôturé au 30 juin 2007**

L'assemblée dispense le président de faire la lecture des rapports de gestion du conseil d'administration relatifs à l'exercice social et aux comptes consolidés clôturés au 30 juin 2007.

Le président et le management exécutif présentent à l'assemblée l'état du portefeuille immobilier de la sicafi, ainsi que les comptes consolidés et sociaux de la société.

### **2. Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 30 juin 2007 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés au 30 juin 2007**

L'assemblée dispense le commissaire de faire la lecture de ses rapports relatifs aux comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 30 juin 2007 et relatifs au rapport de gestion.

### **3. Comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2007**

Réponse est donnée aux questions posées par les actionnaires.

En sa séance du 5 septembre 2007, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2007 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes selon le schéma IAS/IFRS tels qu'ils ont été présentés aux actionnaires.

Ces comptes ont été mis à la disposition des actionnaires en même temps que les comptes annuels statutaires et ont été communiqués à l'assemblée conformément à l'article 120 du Code des sociétés.

L'assemblée générale en prend connaissance.

### **4. Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 30 juin 2007 et affectation du résultat**

En sa séance du 5 septembre 2007, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels clôturés au 30 juin 2007 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes établis selon le schéma IAS/IFRS, tels qu'ils ont été présentés aux actionnaires.

Ces comptes statutaires ont été mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 553 du Code des sociétés.

Le résultat net de l'exercice est 6.213.028 €.

Le conseil d'administration propose d'affecter ce résultat comme suit :

| <b>Proposition d'affectation</b>                              | <b>2007</b> |
|---|-------------|
| Résultat net à affecter                                       | 6.213.028   |
| Affectation aux réserves indisponibles :                      |             |
| Variation de la valeur de marché des éléments du portefeuille | 2.123.627   |
| Résultat sur vente d'immeubles de placement                   | 150.918     |
| Variation de la valeur de marché des instruments financiers   | 204.527     |
| Sous-total  | 2.479.072   |
| Résultat affectable   | 3.733.956   |
| Dividende proposé   | 5.483.862   |
| soit par action (en € par action)                             | 1,48        |
| Affectation aux (prélèvement sur) réserves disponibles        | -1.749.906  |

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels sociaux selon le schéma IAS/IFRS pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2007 et l'affectation du résultat.

Cette résolution est adoptée comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

## **5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2007**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2007, à savoir :

- Jean-Louis Duplat
- Stefaan Gielens
- Galila Barzilai Hollander
- André Masset
- Guy Servotte (jusqu'au 2 février 2007).
- Adeline Simont
- GVA Finance SCA (représentée par Marc Charles)
- Re-Invest SA (représentée par Brigitte Gouder de Beauregard)
- Services et Promotion de Lasne SA (représentée par Jacques Blanpain)
- Serdiser SCA (représentée par Pierre Iserbyt)

La décharge est adoptée comme suit:

965.905 voix pour

0 voix contre

10 abstention(s)

**6. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2007**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire, Dirk Smets, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2007.

La décharge est adoptée comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

**7. Approbation des comptes sociaux de « Medimmo », société absorbée par Aedifica le 17 août 2006, pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006**

Monsieur le Président expose que la société Medimmo a été absorbée par Aedifica le 17 août 2006, avec effet au 16 août 2006.

Par conséquent, le conseil d'administration de Medimmo a arrêté les comptes de Medimmo pour la période du 1er janvier 2006 au 15 août 2006.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

**8. Décharge aux administrateurs de Medimmo**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de Medimmo pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006, à savoir :

- Marcel Van Hulle
- André Schmidt
- Michel Hellowell

La décharge est adoptée comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

**9. Décharge au commissaire de Medimmo**

Le présent point de l'ordre du jour est sans objet, la société Medimmo n'ayant pas de commissaire.

**10. Approbation des comptes sociaux de « Cledixa », société absorbée par Aedifica le 17 août 2006, pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006**

Monsieur le Président expose que la société Cledixa a été absorbée par Aedifica le 17 août 2006, avec effet au 16 août 2006.

Par conséquent, le conseil d'administration de Cledixa a arrêté les comptes de Cledixa pour la période du 1er janvier 2006 au 15 août 2006.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

**11. Décharge aux administrateurs de Cledixa**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de Cledixa pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006, à savoir :

- Château Chenois S.A

- André Schmidt

- Marcel Van Hulle

La décharge est adoptée comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

**12. Décharge au commissaire de Cledixa**

Le présent point de l'ordre du jour est sans objet, la société Cledixa n'ayant pas de commissaire.

**13. Approbation des comptes sociaux de « Tracoma », société absorbée par Aedifica le 17 août 2006, pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006**

Monsieur le Président expose que la société Tracoma a été absorbée par Aedifica le 17 août 2006, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

Par conséquent, le conseil d'administration de Tracoma a arrêté les comptes de Tracoma pour la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2006 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

#### **14. Décharge aux administrateurs de Tracoma**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de Tracoma pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006, à savoir :

- SA Hôtel Central & Café Central (représentée par Eric Bedoret)
- SA IMMOTECH (représentée par Christian Piret)
- Louis Piret (administrateur délégué)
- Louis Corbeau

La décharge est adoptée comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

#### **15. Décharge au commissaire de Tracoma**

Le présent point de l'ordre du jour est sans objet, la société Tracoma n'ayant pas de commissaire.

#### **16. Approbation des comptes sociaux de « Château Chenois », société scindée le 17 août 2006, pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006**

Monsieur le Président expose que la société Château Chenois a été scindée le 17 août 2006, avec effet au 16 août 2006, et qu'une partie de son patrimoine a été transféré à Aedifica par l'effet de cette scission.

Par conséquent, le conseil d'administration de Château Chenois a arrêté les comptes de Château Chenois pour la période du 1er janvier 2006 au 15 août 2006.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

### **17. Décharge aux administrateurs de Château Chenois**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de Château Chenois pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006, à savoir :

- Marcel Van Hulle
- André Masset
- SA Cledixa (représentée par Marcel Van Hulle et André Masset)

La décharge est adoptée comme suit:  
965.915 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)

### **18. Décharge au commissaire de Château Chenois**

Le commissaire de Château Chenois, la SPRL Moreau Cambier représentée par Monsieur Moreau, n'ayant pas encore présenté son rapport de contrôle sur les comptes précités, l'assemblée décide de suspendre le vote de sa décharge pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006 jusqu'à la réception dudit rapport.

La décharge est adoptée comme suit:  
SUSPENSION DE VOTE

### **19. Approbation des comptes sociaux de « Hotel Central Café Central », société scindée le 17 août 2006, pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006**

Monsieur le Président expose que la société Hotel Central Café Central a été scindée le 17 août 2006, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2006, et que son patrimoine a été transféré à Aedifica par l'effet de cette scission.

Par conséquent, le conseil d'administration de Hotel Central Café Central a arrêté les comptes de Hotel Central Café Central pour la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2006 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:  
965.915 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)

### **20. Décharge aux administrateurs de Hotel Central Café Central**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de Hotel Central Café Central pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006, à savoir :

- Eric Bedoret
- Louis Piret
- IMMOTECH SA (représentée par Louis Corbeau)

La décharge est adoptée comme suit:  
965.915 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)

#### **21. Décharge au commissaire de Hotel Central Café Central**

Le commissaire de Hotel Central Café Central, EURA AUDIT DE GHELLINCK, réviseurs d'entreprises SPRL, représentée par Georges Arcelin, n'ayant pas encore présenté son rapport de contrôle sur les comptes précités, l'assemblée décide de suspendre le vote de sa décharge pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 2006 au 17 août 2006 jusqu'à la réception dudit rapport.

La décharge est adoptée comme suit:  
SUSPENSION DE VOTE

#### **22. Approbation des comptes sociaux de « Palace 62 », société absorbée par Aedifica le 17 avril 2007, pour la période du 1er janvier 2006 au 17 avril 2007**

Monsieur le Président expose que la société Palace 62 a été absorbée le 17 avril 2007 par Aedifica, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Par conséquent, le conseil d'administration de Palace 62 a arrêté les comptes annuels sociaux de Palace 62 pour la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:  
965.915 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)

#### **23. Décharge aux administrateurs de Palace 62**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de Palace 62 pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2006 au 14 décembre 2006, à savoir :

- Magnus Viggo Mac Key
- JM Construction SA (représentée par Goran Sjoborg)

b) pour la période du 14 décembre 2006 au 17 avril 2007, à savoir :

- Stefaan Gielens
- Guy Servotte
- Adeline Simont

La décharge est adoptée comme suit:  
965.915 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)

#### **24. Décharge au commissaire de Palace 62**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de Palace 62 pour l'exécution de son mandat :

a) pour la période du 1er janvier 2006 au 14 décembre 2006, à savoir :

- Ernst & Young Reviseurs d'entreprises (représentée par Patrick Rottiers)

b) pour la période du 14 décembre 2006 au 17 avril 2007, à savoir :

- Dirk Smets

La décharge est adoptée comme suit:  
965.915 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)

#### **25. Approbation des comptes sociaux de « dHDb », société absorbée par Aedifica le 17 avril 2007, pour la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 et pour la période du 1er janvier 2007 au 17 avril 2007**

Monsieur le Président expose que la société dHDb a été absorbée le 17 avril 2007 par Aedifica.

Par conséquent, les gérants de dHDb ont arrêté les comptes annuels sociaux de dHDb pour la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006 et du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 17 avril 2007 et ont établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

## **26. Décharge aux gérants de dHDb**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux gérants de dHDb pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006 et du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 27 mars 2007, à savoir :

- Benoît de Hollain

b) pour la période du 27 mars 2007 au 17 avril 2007, à savoir :

- Stefaan Gielens

- Adeline Simont

La décharge est adoptée comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

## **27. Décharge au commissaire de dHDb**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de dHDb, BST Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Monsieur Dirk Smets, pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 27 mars 2007 au 17 avril 2007.

La décharge est adoptée comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

## **28. Approbation des comptes sociaux de « Legrand CPI », société absorbée par Aedifica le 17 avril 2007, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 17 avril 2007**

Monsieur le Président expose que la société Legrand CPI a été absorbée par Aedifica le 17 avril 2007, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

Les comptes de Legrand CPI pour la période postérieure au 1<sup>er</sup> avril 2007 ont été intégrés dans les comptes d'Aedifica, de sorte qu'il n'y a pas lieu d'établir ni d'approuver des comptes de Legrand CPI pour cette période.

### **29. Décharge aux administrateurs de Legrand CPI**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de Legrand CPI pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 17 avril 2007, à savoir :

- Fabrice Legrand
- Jean Legrand
- Robert Legrand
- Vinciane Legrand
- Karine Legrand
- Thierry Legrand
- SA Legrand QCM (représentée par Fabrice Legrand)
- SA Legrand SFI (représentée par Jean Legrand)
- SPRL Pierre Marlair Management (représentée par Pierre Marlair)

La décharge est adoptée comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

### **30. Décharge au commissaire de Legrand CPI**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de Legrand CPI, la ScPRL LAFONTAINE, DETILLEUX & Cie, représentée par Léon Lafontaine, pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 17 avril 2007.

La décharge est adoptée comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

### **31. Approbation des comptes sociaux de « Ring », société absorbée par Aedifica le 9 octobre 2007, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 juin 2007**

Monsieur le Président expose que la société Ring a été absorbée par Aedifica le 9 octobre 2007, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de Ring a arrêté les comptes annuels sociaux de Ring pour la période du 1er octobre 2006 au 30 juin 2007 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

### **32. Décharge aux administrateurs de Ring**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de Ring pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1er octobre 2006 au 28 juin 2007, à savoir :

- Marcel Peeters
- Eric Peeters
- Rudi Peeters

b) pour la période du 28 juin 2007 au 9 octobre 2007, à savoir :

- Stefaan Gielens
- Jean Kotarakos
- Adeline Simont

La décharge est adoptée comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

### **33. Décharge au commissaire de Ring**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de Ring, Monsieur Dirk Smets, pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 28 juin 2007 au 9 octobre 2007.

La décharge est adoptée comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

### **34. Approbation des comptes sociaux de « Investeringen en Verzekeringen », en abrégé « I&V », société absorbée par Aedifica le 9 octobre 2007, pour la période du 1er juin 2007 au 30 juin 2007**

Monsieur le Président expose que la société I&V a été absorbée par Aedifica le 9 octobre 2007, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de I&V a arrêté les comptes annuels sociaux de I&V pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 30 juin 2007 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

### **35. Décharge aux administrateurs de I&V**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de I&V pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 28 juin 2007, à savoir :

- Brigitte Nagels

- Rudi Peeters

- NV Immo Groot Antwerpen (représentée par Rudi Peeters)

b) pour la période du 28 juin 2007 au 9 octobre 2007, à savoir :

- Stefaan Gielens

- Jean Kotarakos

- Adeline Simont

La décharge est adoptée comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

### **36. Décharge au commissaire de I&V**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de Ring, Monsieur Dirk Smets, pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 28 juin 2007 au 9 octobre 2007.

La décharge est adoptée comme suit:

965.915 voix pour

0 voix contre

0 abstention(s)

**37. Approbation des comptes sociaux de la « Société Européenne d'Investissement Mobilier et immobilier », en abrégé « SEIMI », société absorbée par Aedifica le 9 octobre 2007, pour la période du 1er janvier 2007 au 31 juillet 2007**

Monsieur le Président expose que la société SEIMI a été absorbée par Aedifica le 9 octobre 2007, avec effet au 1<sup>er</sup> août, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de SEIMI a arrêté les comptes annuels sociaux de SEIMI pour la période du 1er janvier 2007 au 31 juillet 2007 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

965.905 voix pour  
0 voix contre  
10 abstention(s)

**38. Décharge aux administrateurs de SEIMI**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de SEIMI pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 27 avril 2007 au 12 juillet 2007, à savoir :

- Philippe Austruy  
- André Masset

b) pour la période du 12 juillet au 9 octobre 2007, à savoir :

- Stefaan Gielens  
- Jean Kotarakos  
- Adeline Simont

La décharge est adoptée comme suit:

965.905 voix pour  
0 voix contre  
10 abstention(s)

**39. Décharge au commissaire de SEIMI**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de SEIMI, Monsieur Dirk Smets, pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 12 juillet 2007 au 9 octobre 2007.

La décharge est adoptée comme suit:

965.905 voix pour  
0 voix contre  
10 abstention(s)

**40. Approbation des comptes sociaux de « European Company of Investments », en abrégé « ECI », société absorbée par Aedifica le 9 octobre 2007, pour la période du 1er janvier 2007 au 31 juillet 2007**

Monsieur le Président expose que la société ECI a été absorbée par Aedifica le 9 octobre 2007, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007, préalablement à la présente assemblée générale.

Par conséquent, le conseil d'administration de ECI a arrêté les comptes annuels sociaux de ECI pour la période du 1er janvier 2007 au 31 juillet 2007 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver ces comptes annuels comme suit:

965.905 voix pour  
0 voix contre  
10 abstention(s)

**41. Décharge aux administrateurs de ECI**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de ECI pour l'exécution de leur mandat :

a) pour la période du 27 avril 2007 au 12 juillet 2007, à savoir :

- Philippe Austruy
- André Masset

b) pour la période du 12 juillet au 9 octobre 2007, à savoir :

- Stefaan Gielens
- Jean Kotarakos
- Adeline Simont

La décharge est adoptée comme suit:

965.905 voix pour  
0 voix contre  
10 abstention(s)

**42. Décharge au commissaire de ECI**

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de ECI, Monsieur Dirk Smets, pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 12 juillet 2007 au 9 octobre 2007.

La décharge est adoptée comme suit:  
965.905 voix pour  
0 voix contre  
10 abstention(s)

### **43. Divers**

Nihil

L'assemblée constate que l'ordre du jour est épuisé.

Par conséquent, la séance est levée à 16h15 heures.

DONT PROCES-VERBAL

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires, qui en ont exprimé le désir, ont signé le présent procès-verbal.

---

Président

---

Secrétaire

---

Scrutateur

---

Scrutateur